

Les neuroleptiques : règles de sevrage recommandées

Par Thérèse

En ce qui concerne les règles de sevrage des neuroleptiques et des antipsychotiques, nous manquons malheureusement de données et d'observations. Par conséquent, les présentes recommandations sont à considérer avec une certaine prudence!

Règles générales pour les neuroleptiques

Pourcentage de diminution recommandé : **< 3%**

Longueur des paliers recommandée : **jusqu'à 35 jours**

Thérèse explique que l'expérience lui a montré que, pour un neuroleptique, c'est un petit pourcentage (parfois 1%) qui fonctionne le mieux et un long palier pouvant s'étendre parfois jusqu'à 35 jours voir plus. À tester pour chacun !

Finalement, Thérèse a constaté que dans le cas des neuroleptiques, comme dans le cas des antidépresseurs, il faut veiller à avoir le moins de symptômes possibles, voire pas du tout...

Bien sûr tout est modulable pour chacun!